

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 31 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 décembre 2013

2013 DF 23 G – 1° Budget d'investissement du Département de Paris pour 2014.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation le projet de budget d'investissement du Département de Paris pour 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2014 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1 465 022 247,90 € en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 289 549 608,00 € en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2014, Monsieur le Président du Conseil Général siégeant en formation de Conseil Général reçoit la délégation du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 31 229 608,00 € ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

Le Département de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;
- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;
- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- durée maximale de l'emprunt : 40 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8% ;
- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

-

Monsieur le Président du Conseil Général est autorisé à effectuer les mises à jour d'un programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin.

Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé, en ce qui concerne les mises à jour du programme EMTN, les emprunts et les émissions obligataires à réaliser en 2014 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités, à déléguer sa signature au Directeur des Finances, au Directeur adjoint des Finances, au Sous-directeur du Budget et au Chef du Bureau F7-Gestion financière de la Ville de Paris.

RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2014)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	520 633,30	0,14
10000	Ressources humaines	106 055,36	0,00
12000	Achats	100 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	355 219,92	0,00
21000	Patrimoine et architecture	4 785 562,36	879 749,03
30000	Familles et petite enfance	10 609 215,39	217 729,00
34000	Action sociale, enfance et santé	71 950 902,54	13 532 716,00
40000	Affaires culturelles	1 128 527,77	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	9 000 000,91	10 000 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	530 627,29	0,00
65000	Logement et habitat	838 659,63	0,00
80000	Affaires scolaires	158 119 481,98	16 208 490,00
88000	Jeunesse et sports	270 000,00	0,00
Missions organiques		258 314 886,45	40 838 684,17
90001	Etudes	1 188 188,64	50 000,00
90002	Grands projets de renouvellement urbain	81 828 350,76	250 000,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	298 285,77	0,00
90004	Opérations sous mandat	6 521 455,36	0,00
90005	Schéma directeur informatique	6 545 821,75	9 979 675,00
90006	Compte foncier	11 944 924,58	5 000 000,00
90007	Avances de trésorerie	4 184 388,00	0,00
90010	Subventions d'équipement	1 091 641 908,99	751 748 859,31
90011	Avances sur marchés	2 554 037,60	65 000,00
Missions transversales		1 206 707 361,45	767 093 534,31
TOTAL GENERAL		1 465 022 247,90	807 932 218,48

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			295 000,00	295 000,00	295 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (Y COMPRIS PROGRAMMES)(8)	1 354 300,00		978 203,00	978 203,00	978 203,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	172 490 750,00		160 271 311,00	160 271 311,00	160 271 311,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	3 838 990,00		2 779 752,00	2 779 752,00	2 779 752,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4) (8)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	51 986 696,00		34 478 574,00	34 348 574,00	34 348 574,00
Total des dépenses d'équipement		229 670 736,00		198 802 840,00	198 672 840,00	198 672 840,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (8)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, REGIE) (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	750 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8)	750 000,00		3 844 388,00	3 844 388,00	3 844 388,00
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des dépenses financières		2 500 000,00		5 344 388,00	5 344 388,00	5 344 388,00
45..1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	7 342 000,00		5 202 380,00	5 332 380,00	5 332 380,00
Total des dépenses réelles d'investissement		239 512 736,00		209 349 608,00	209 349 608,00	209 349 608,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	71 000 000,00		76 700 000,00	76 700 000,00	76 700 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	5 426 763,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		76 426 763,00		80 200 000,00	80 200 000,00	80 200 000,00
TOTAL		315 939 499,00		289 549 608,00	289 549 608,00	289 549 608,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						289 549 608,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retracé les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retracé, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138) (11)	115 600 000,00		109 000 000,00	109 000 000,00	109 000 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)	37 794 236,00		31 229 608,00	31 229 608,00	31 229 608,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (11)					
204	Subventions d'équipement versées (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)			1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des recettes d'équipement		153 394 236,00		141 229 608,00	141 229 608,00	141 229 608,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (SAUF 1068)	10 000 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, REGIE) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)	118 500,00				
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières		10 118 500,00		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
45..2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)			14 720 000,00	14 720 000,00	14 720 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		163 512 736,00		165 949 608,00	165 949 608,00	165 949 608,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	60 000 000,00		35 000 000,00	35 000 000,00	35 000 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	87 000 000,00		85 100 000,00	85 100 000,00	85 100 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	5 426 763,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		152 426 763,00		123 600 000,00	123 600 000,00	123 600 000,00
TOTAL		315 939 499,00		289 549 608,00	289 549 608,00	289 549 608,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						289 549 608,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	43 400 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) À servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 - DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

**VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	TOTAL DEPENSES	85 700 000,00	2 916 000,00	250 000,00	26 381 215,00	1 502 893,00	9 303 891,00
	DEPENSES REELLES	5 500 000,00	2 916 000,00	250 000,00	26 381 215,00	1 502 893,00	9 303 891,00
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				773 530,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)				132 450,00		4 238 400,00
275	Dépôts et cautionnements versés						
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00					
266	Autres formes de participation	500 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	500 000,00					
	Equipements départementaux	2 750 000,00	2 916 000,00	250 000,00	15 175 235,00	344 500,00	3 431 784,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	500 000,00	150 000,00		18 139,00		
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		240 064,00		20 000,00		
218	Autres immobilisations corporelles	750 000,00	670 000,00		600 752,00	80 000,00	160 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 500 000,00	856 000,00	250 000,00	14 536 344,00	189 500,00	3 271 784,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		999 936,00				
216	Collections et œuvres d'art					75 000,00	
	Equipements non départementaux (compte 204)	750 000,00			10 300 000,00	1 158 393,00	1 633 707,00
204	Subventions d'équipement versées	750 000,00			10 300 000,00	1 158 393,00	1 633 707,00
	DEPENSES D'ORDRE	80 200 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	76 700 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	76 700 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 500 000,00					
216	Collections et œuvres d'art	500 000,00					
231	Immobilisations corporelles en cours	3 000 000,00					
	TOTAL RECETTES	164 829 608,00			19 800 000,00		1 420 000,00
	RECETTES REELLES	41 229 608,00			19 800 000,00		1 420 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				6 000 000,00		
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				500 000,00		
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				13 300 000,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)						1 420 000,00
132	Subventions d'équipement non transférables						
131	Subventions d'équipement transférables						
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	10 000 000,00					
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	31 229 608,00					
	RECETTES D'ORDRE	123 600 000,00					
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35 000 000,00					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35 000 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	85 100 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	68 845 000,00					
281	Amortissement des immobilisations corporelles	16 255 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 500 000,00					
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	500 000,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	3 000 000,00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
35 189 609,00			295 000,00		103 200 000,00	13 927 000,00	10 884 000,00	289 549 608,00	
35 189 609,00			295 000,00		103 200 000,00	13 927 000,00	10 884 000,00	209 349 608,00	
								773 530,00	455
188 000,00								4 558 850,00	458
3 344 388,00								3 344 388,00	275
								1 000 000,00	020
								500 000,00	266
								500 000,00	272
11 525 010,00			295 000,00		1 600 000,00		114 000,00	38 401 529,00	
50 000,00								718 139,00	203
								260 064,00	205
424 000,00			25 000,00				20 000,00	2 729 752,00	218
11 051 010,00			270 000,00		1 600 000,00		94 000,00	33 618 638,00	231
								999 936,00	232
								75 000,00	216
20 132 211,00					101 600 000,00	13 927 000,00	10 770 000,00	160 271 311,00	
20 132 211,00					101 600 000,00	13 927 000,00	10 770 000,00	160 271 311,00	204
								80 200 000,00	
								76 700 000,00	
								76 700 000,00	139
								3 500 000,00	
								500 000,00	216
								3 000 000,00	231
3 200 000,00					100 000 000,00	300 000,00		289 549 608,00	
3 200 000,00					100 000 000,00	300 000,00		165 949 608,00	
								6 000 000,00	133
500 000,00								1 000 000,00	238
								13 300 000,00	455
								1 420 000,00	458
2 700 000,00						300 000,00		3 000 000,00	132
					100 000 000,00			100 000 000,00	131
								10 000 000,00	102
								31 229 608,00	164
								123 600 000,00	
								35 000 000,00	
								35 000 000,00	021
								85 100 000,00	
								68 845 000,00	280
								16 255 000,00	281
								3 500 000,00	
								500 000,00	102
								3 000 000,00	203